Image not found or type unknown

Assurance maladie pour conjointe de citoyen francais

Par **Celia**, le **23/08/2010** à **09:31**

Bonjour,

Je suis ressortissante europeene, roumaine. J'habite avec mon copain, citoyen francais, depuis 2 ans, en France. Suite a ma demande a la Prefecture pour obtenir un titre de sejour, j'ai eu comme reponse que il ne me faut pas un titre de sejour si je travail pas (mon cas), donc je peux rester autant qu'il me plait si j'offense pas la loi.
Purtant, j'essaie de me renseigner que est-ce que je dois faire pour beneficier d'une assurance maladie? Nombreuses sites offrent des reponses differents, c'est pour ca que je fais appel a vous.
Donc, ma question: en qualite de concubine (non francaise, mais ressortissante europeene) du citoyen francais, comment puis-je beneficier d'une assurance maladie si je ne travail pas?

Par **Domil**, le **23/08/2010** à **18:23**

Si je ne m'abuse, tant que vous n'avez pas de carte de séjour, vous êtes considérée comme une "touriste" donc pas de droit à l'assurance-maladie française.
Toutefois, allez-y au flanc, que votre concubin aille à la sécu pour vous déclarer en ayant-droit, vous ne risquez rien à essayer.

Sinon, pacsez-vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés